

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 octobre 2022

- Ordre du jour :
- achat terrain Damay emplacement réservé PLUi ; promesse de constitution de servitude de passage foncier et tréfoncier
 - CCVS : proposition mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) ; approbations des Conditions Générales d'Utilisation et convention à approuver et à signer
 - délibérations diverses :
 - * demande de subvention départementale politique territoriale 2022-2024 (volets roulants à l'école et porte à l'Amicale ; effacement réseaux Rue du Maire et extension Rue de Treux)
 - * demande Cléa : participation pour les enfants de Méricourt l'Abbé au CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) de Ribemont sur Ancre
 - * autorisation de recrutement d'agent contractuel de remplacement
 - * encaissement des chèques émis par la SMACL et l'AMP
 - * autres : programme CCVS ruissellement – rapport service assainissement collectif 2021
 - questions diverses

Etaient présents : **de Blangie Christian, Tricot Philippe, Tricot Jean-Luc, Boulland Hélène, Dubas Patrick, Lemoine Céline, Annaert Christophe, Choquet Sabine, Rousselle Francine, Berchon Gérard, Rambures Francis.**

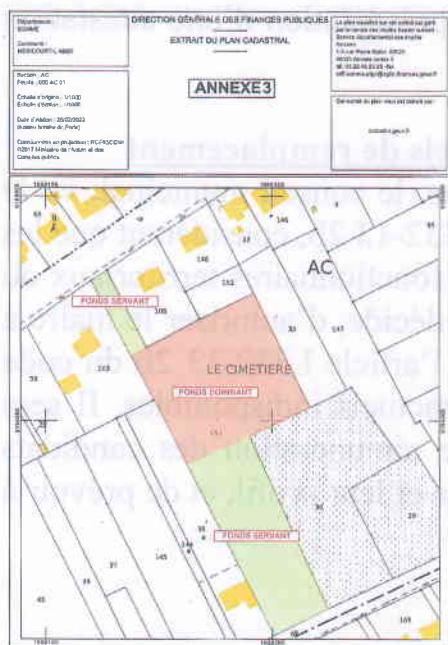
Absents excusés : **Machado Sérafin** donne pouvoir à de Blangie Christian, **Droulers Christophe, Boulland Orane.**

La séance est ouverte à 20 h 30

Céline Lemoine est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 6 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Achat de terrain Damay emplacement réservé PLUi ; promesse de constitution de servitude de passage foncier et tréfoncier



Le maire expose au conseil le projet de lotissement porté par la Sté BDL PROMOTION (Amiens) de 11 lots de terrain à bâtir sur la zone du cimetière et donne lecture de la proposition de promesse de constitution de servitude de passage foncier et tréfoncier concernant la parcelle cadastrée Section AC n° 153p (6158 m²) propriété de M. Damay, à acquérir par la commune.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le document tel présenté. Autorise le maire à signer l'acte.

CCVS : proposition mise en place du GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme)

Le maire soumet la proposition de la CCVS de mise à disposition de l'ensemble des usagers et des professionnels du territoire, d'un dispositif dématérialisé, totalement gratuit, de dépôt et d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Une délibération doit approuver la convention, les CGU et autoriser le maire à la signer. Le conseil municipal décide de mettre cette délibération en attente.

Délibérations diverses

Demande de subvention départementale : politique territoriale 2022/2024

1 – le conseil municipal adopte le projet de remplacement de la porte de l'Amicale et volets roulants à la petite classe de l'école, suivant devis de la Sté Labelbaie (Villers Bretonneux) :

*porte entrée alu HT 6867.94 € TTC 8241.53 €

*volets roulants HT 3916.66 € TTC 4700.00 €

Arrête le plan de financement. Sollicite la participation financière du Département, de l'Etat au titre de la DETR et de la Région pour le financement de ces travaux. Autorise le maire à signer tout document relatif à ce projet.

2 – de même, le conseil municipal adopte le projet d'effacement de réseaux Rue du Maire, pour un montant total de travaux de 84 405 € HT suivant devis FDE80 du 22/03/2017 (devis actualisé non-réceptionné) :

*électricité BTAS 41 544 € part FDE 23 992 part Commune 19 629 €

*éclairage public 30 295 € part FDE 14 239 contrib Commune 24 236 €

*télécommunications 12 566 € part FDE 5 278 part Commune HT 7 917 €
51 782 €

Arrête le plan de financement. Sollicite la participation financière du Département pour la réalisation de ces travaux. Autorise le maire à signer tout document relatif à ce projet.

Demande Cléa : participation pour les enfants de Méricourt l'Abbé au CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) de Ribemont sur Ancre

Le conseil municipal décide de fixer la participation financière de la commune à :

- 2 € au prix du repas des enfants de maternelle à compter du 01/09/2022

- 5 €/semaine/enfant accueilli au Cléa de Ribemont sur Ancre, avec effet rétroactif au 01/07/2022.

Autorise le maire à établir les mandats de remboursement sur présentation d'une attestation établie par le service concerné.

Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement

En application du nouveau code général de la fonction publique, le conseil municipal, vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 2b, considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, et après en avoir délibéré, décide, d'autoriser le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 2b du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Encaissement des chèques émis par la SMACL et AMP

Le conseil municipal autorise l'encaissement des chèques émis par les assurances :

- SMACL pour le remboursement d'indemnités journalières du personnel communal en congé de maladie, chapitre 13 article 6419,
- AMP pour le remboursement de sinistre, chapitre 77 article 7788.

Programme CCVS lutte contre le ruissellement

Le maire informe le conseil des études en cours pour l'élaboration d'un programme d'actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols menées par la CCVS.

Rapport du Président service assainissement collectif CCVS 2021

Le conseil municipal prend connaissance du rapport du Président de la CCVS sur la concession du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021. Sans observation.

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Suivant information diffusée par l'Association des Maires de la Somme, en application du décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 le nom du correspondant doit être communiqué au SDIS 80 et aux services de la Préfecture avant le 1^{er} novembre 2022. Le conseil municipal désigne Sabine Choquet, correspondante communale au SDIS80.

Autres

Le maire fait part au conseil municipal que les illuminations seront réduites en cette fin d'année et que le concours de façades n'aura pas lieu pour raisons économiques.

Le maire donne lecture du message de remerciements adressé par M. Jean Richebé en date du 06/10/2022 et nous communiquant un extrait de ses mémoires concernant Méricourt l'Abbé.

Sabine Choquet transmet une remarque concernant le stationnement de véhicules sur le trottoir Rue de la Gare, malgré l'arrêté municipal d'interdiction et le marquage des bordures.

La séance est levée à 22 h.

La Secrétaire,

Le Maire,

